



Pourquoi penser à la prévention des déchets lors de réunions, colloques et repas professionnels ?

Lors de colloques, réunions, repas de travail, mais aussi à l'occasion de pots de départ, beaucoup de matériel jetable peut être utilisé. Il existe des solutions plus durables, engendrant moins de déchets et moins d'impacts sur l'environnement.

Voir aussi les fiches « Sur le lieu de travail », « Le papier de bureau » et « Événement festif ».

Les invitations et coupons d'inscription

Objectif : limiter les impressions papier (voir fiche « le papier au bureau).

Comment ?

- ✓ Préparer et envoyer par courriel les invitations et coupons d'inscription.
- ✓ Demander les réponses également par courriel, afin de diminuer les coûts et l'utilisation des consommables. Pour cela, vous pouvez créer un formulaire d'inscription en ligne, qui facilitera la gestion administrative et réduira la quantité de papier utilisée.
- ✓ Il peut être utile et pédagogique d'insérer à la fin du courriel la mention "Économisez de l'encre et du papier : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire".
- ✓ Afin de limiter aussi la pollution liée aux transports, penser à inviter les participants à se rendre aux réunions, colloques, repas d'affaires en transport en commun et donner la possibilité, le cas échéant, de participer par vidéo ou audio. Afin de leur faciliter leur prise de décision, leur fournir des informations détaillées et choisir des lieux de réunion proches des transports en commun.

Les badges et les chevalets

Objectif : privilégier les supports réutilisables

Comment ?

- ✓ Utiliser des systèmes de badges en tissu se collant sur les vêtements ou des supports (plastique) réutilisables, dans lesquels seront mis les cartes de visite des participants.
- ✓ Ne pas oublier, avant la fin de la réunion, d'apposer des affichettes indiquant où déposer les badges, qui pourront ainsi être réutilisés lors d'une prochaine manifestation professionnelle. Les badges peuvent être consignés pour que les participants n'oublient pas de les rendre à la fin de la rencontre.
- ✓ Les chevalets peuvent être remplacés par l'utilisation de supports plastiques réutilisables, où l'on insère un papier sur lequel figure le nom de la personne.
- ✓ Lorsqu'une même personne participe à plusieurs réunions, son chevalet peut être conservé.

Les documents fournis lors de la journée

Objectif : limiter les impressions papier

Comment ?

- ✓ Envoyer les documents avant la réunion par internet
- ✓ Inviter les participants à identifier les documents qu'ils ont réellement besoin d'imprimer et, le cas échéant, à archiver les autres.
- ✓ Privilégier les impressions recto-verso, voire deux pages sur une.
- ✓ Certains documents contenant une information plus générale peuvent par la suite être

redistribués lors de manifestations ultérieures.

Les boissons, repas et collations

Objectif n°1 : éviter les produits et emballages à usage unique et les conditionnements individuels, qui génèrent de grandes quantités de déchets.

Comment ?

- ✓ Pour les intervenants en cas de colloques, et pour les participants à des réunions de travail, utiliser des carafes d'eau (du robinet) et des verres réutilisables.
- ✓ Pour les boissons chaudes (café, thé, chocolat), prévoir des tasses ou gobelets lavables et réutilisables ; à défaut, favoriser les récipients en matériaux recyclés et recyclables ou biosourcés et compostables (de préférence en compostage domestique).
- ✓ D'une manière générale, privilégier des couverts, assiettes, verres et autres récipients réutilisables plutôt que de la vaisselle jetable.
- ✓ Limiter, autant que possible, les serviettes jetables en papier ; à défaut, privilégier des serviettes de petite taille et peu épaisses, en papier recyclé et/ou recyclable ou biosourcé et compostable (de préférence en compostage domestique).

A noter :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 interdit, à compter du 1^{er} janvier 2020 au plus tard, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux qui sont composés de matières biosourcées et qui sont compostables en compostage domestique.

Pour plus d'informations sur cette interdiction, consulter l'article 73 de la loi biodiversité et son décret d'application sur le site Legifrance :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?

[idArticle=JORFARTI000031044670&cidTexte=JORFTEXT000031044385&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?cidArticle=JORFARTI000031044670&cidTexte=JORFTEXT000031044385&dateTexte=29990101&categorieLien=id)

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?cidTexte=JORFTEXT000033076240&dateTexte=20160831&categorieLien=cid#JORFTEXT000033076240)

[cidTexte=JORFTEXT000033076240&dateTexte=20160831&categorieLien=cid#JORFTEXT000033076240](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?cidTexte=JORFTEXT000033076240&dateTexte=20160831&categorieLien=cid#JORFTEXT000033076240)

Objectif n°2 : privilégier les produits issus de modes de production durables, respectueux de l'environnement et de la santé humaine

Comment ?

- ✓ Proposer des produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable, des produits locaux et de saison, en particulier pour les fruits et légumes.

Le compte-rendu, les actes du colloque

Objectif : limiter les impressions papier

Comment ?

- ✓ Envoyer aux participants les actes, compte-rendus et autres documents par courriel.
Rappeler aux destinataires les fonctions "économiques" du menu "impression" (recto-verso, deux pages en une).
- ✓ Pour une large diffusion, la mise en ligne sur Internet des actes d'un colloque sera préférable à une publication sur papier, dont une partie ne sera jamais utilisée.

Lors de la diffusion de longs documents, penser à prévoir un "sommaire interactif" pour faciliter la lecture sur écran.

Pour aller plus loin :

Guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), « Être écocitoyen au bureau » :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-etre-ecocitoyen-au-bureau.pdf>

Guide ADEME « Manger mieux gaspiller moins » : <http://www.ademe.fr/manger-mieux-gaspiller-moins>

Rubrique ADEME sur l'éco-citoyenneté dans les transports :
<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/transports-commun-marche-velo>